

L'an deux mille dix-huit le 4 décembre à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX - Maire

Date de convocation : 29 novembre 2018

*PRESENTS* : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L. FRAINEAU, ~~M.C. ROUBINEAU, F. DARAN, J.L. VACHER, S. COUSINEY~~, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.

*ABSENTS* : JL. VACHER, F. DARAN, MC. ROUBINEAU, S. COUSINEY

*SECRÉTAIRE* : S. MIO



## **ORDRE DU JOUR :**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2018**

**I - DELIBERATION** : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique

**II - DELIBERATION** : Désignation d'un délégué titulaire et délégué suppléant au futur syndicat EPRCF

**III - DELIBERATION** : Participation activités culturelles et sportives pour 2 enfants

### **IV - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS :**

- Pont de la Bourgade : date de début des travaux
- Travaux de reprise de désordres sur la voûte de la nef de l'église : point sur les démarches

### **V - QUESTIONS DIVERSES :**

- Participation financière voyages scolaires 2019 collège de Branne
- Journal municipal
- Comité des fêtes
- Journée du Maire : 24 décembre 2018



Monsieur le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal. Sans aucune remarque, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

## **I - DELIBERATION : Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique**

### **Délibération n°18-12-04-01**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la commune de Grézillac fait déjà partie du groupement de commandes régional créé en 2013 par les Syndicats Départementaux d'Energies de l'ancienne région Aquitaine pour ses besoins en matière d'énergies, et que l'élargissement du périmètre régional découlant de la création de la Nouvelle Aquitaine et la modification du droit régissant la commande publique nécessitent d'adapter l'acte constitutif initial du groupement de commandes en convention constitutive pour l'achat d'énergies, de travaux, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique.

Afin d'éclairer le vote des membres du conseil municipal sur l'adhésion de la commune à cette convention constitutive de groupement de commande, Monsieur le Maire propose de solliciter l'intervention d'un représentant du SDEEG lors d'un prochain conseil municipal avant la date limite de demande d'adhésion fixée au 15 mars 2019.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

## **II - DELIBERATION : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au futur syndicat EPRCF 33** **Délibération n°18-12-04-02**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que 25 communes ont demandé à Monsieur le Préfet du Département de la Gironde de prendre un arrêté de création du syndicat intercommunal dénommé « EPRCF » 33 (Etudes et Prévention des Risques Carrières et Falaises 33).

Conformément à l'article 5 des statuts de ce futur syndicat, il convient maintenant de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant :

### **APRES EN AVOIR DELIBERE :** **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :**

- de désigner :
  - un délégué titulaire : Monsieur Claude Nompeix, Maire, qui représentera la commune dans les instances du futur syndicat EPRCF33
  - un délégué suppléant : Monsieur Laurent Fraineau, Adjoint au Maire

## **III - DELIBERATION : Participation activités culturelles et sportives pour 2 enfants** **Délibération n°18-12-04-03**

Pour faire suite à la délibération n°17.10.03.02 concernant la participation communale aux activités culturelles et sportives, il est décidé de régler la subvention directement aux familles pour lesquelles l'association concernée n'a pas de convention avec la collectivité.

La subvention sera versée à la famille suivante :

- pour l'activité Gymnastique au « Club Bleus de Saint Ferdinand » : M. Hervouet pour l'enfant Mathilde Hervouet,
  - pour l'activité de Judo au « Créon Judo-Aïkido Club » : M. Hervouet pour l'enfant Adrien Hervouet
- sous réserve de la présentation d'une attestation de paiement de cotisation pour l'année scolaire 2018/2019.

### **APRES EN AVOIR DELIBERE :** **LE CONSEIL MUNICIPAL** **DECIDE D'APPROUVER LA DELIBERATION A L'UNANIMITE**

## **IV - INFORMATIONS AVANCEMENT TRAVAUX EN COURS :**

### **- Pont de la Bourgade : date de début des travaux :**

Les travaux vont débuter le 7 janvier et selon les imprévus rencontrés, ils pourront se prolonger jusqu'au 31 janvier inclus. Un arrêté d'interdiction de circuler et de déviation va être pris.

### **- Travaux de reprise de désordres sur la voûte de la nef de l'église : point sur les démarches :**

L'architecte Monsieur Leblanc a pris le 15 novembre les côtes précises sur les voûtes de la nef et celles du bas-côté. Le permis de construire va être déposé avant Noël en mairie. La réunion de présentation des travaux initialement prévue le 13 décembre 2018 avec l'ensemble des financeurs institutionnels (Département, Région, DRAC) et l'architecte en charge du suivi des travaux est repoussée au 28 janvier 2019 à 9h30, suite à l'impossibilité des représentants de la DRAC d'y assister. Les démarches de demandes de subventions auprès du Département, de la Région et de la DRAC sont déjà engagées à titre exceptionnel afin de gagner du temps sur le calendrier d'exécution de ce chantier.

## **V - QUESTIONS DIVERSES :**

### **- Participation financière voyages scolaires 2019 collège de Branne :**

Contacté par la secrétaire de mairie, Monsieur le Percepteur a indiqué que pour l'année 2017/2018 la mairie avait pu rembourser directement les familles à titre exceptionnel à des fins de régularisation. Pour cette année, si la gestionnaire du collège de Branne en est d'accord, la mairie pourra payer directement le collège. La liste des enfants concernés n'a toujours pas été transmise par le collège à la mairie.

### **- Journal municipal :**

Les textes, photos et articles ont été transmis à l'infographiste début novembre. Un premier bon à tirer devrait nous être retourné la 3ème semaine de décembre.

Dès réception, la commission communication se réunira à nouveau afin d'apporter ses observations, corrections et/ou modifications à cette première version du bulletin municipal.

- **Comité des fêtes « Grézillac en fête » :**

Le Président, Romuald Espagnet, a indiqué que son équipe réalisait en 2019 sa dernière année. Il souhaiterait que le Conseil municipal trouve des bénévoles pour continuer son action et que parmi eux une personne puisse le remplacer.

Monsieur le Maire indique qu'il va réunir les représentants des associations avec le Président du Comité des fêtes.

Monsieur le Maire rappelle le calendrier des manifestations transmis par le Président Romuald Espagnet :

- 4 mai : pétanque
- 25 mai : intervillage
- 8 juin : pétanque
- 6 juillet : pétanque
- 14 août : course de brouettes et repas

- **Journée du Maire : 24 décembre 2018 :**

Monsieur le Maire indique que le lundi 24 décembre sera à titre exceptionnel accordé aux employés de la commune en tant que « journée du Maire ».

- **Espaces verts :**

L'entreprise TITE a effectué les plantations sous le porche de la mairie et devant le bureau du Maire vendredi 30 novembre et lundi 3 décembre.

Les membres de la commission espaces verts vont revoir les plantations prévues autour des courts de tennis.

- **Illuminations de Noël :**

Les 5 prises supplémentaires sur les candélabres de la rue principale du bourg ont été installées ce jour, ainsi que les illuminations, qui devraient se terminer demain mercredi 5 décembre.

- **City Stade :**

Céline Audy demande si les travaux de réparation du city stade prévus vont être réalisés par l'entreprise retenue. Monsieur le Maire répond qu'ils seront faits par le service technique en début d'année.

- **Scènes d'été 2019 :**

Céline Audy propose que lors du prochain conseil municipal, le spectacle proposé par Gloria Da Queija « Spectacle cartable » soit étudié et indique que des subventions peuvent être accordées par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.

- **Stade :**

Serge Mio propose que deux brosses pour nettoyer les crampons des chaussures de sport soient installées à la sortie du terrain. De même, il indique qu'il serait nécessaire d'installer deux abris avec bancs pour les entraineurs. Des devis seront demandés, en accord avec les modèles choisis sur catalogue.

Laurent Fraineau rappelle qu'il faut demander à la commune de Saint Quentin de Baron le prêt de son scarificateur.

- **Bureaux situés au service technique :**

Il est proposé par Serge Mio de les transformer en logement. L'ébauche de plan qui avait été réalisée par un architecte en présence de Laurent Fraineau et du Maire va faire l'objet d'une étude.

- **Arrêt de bus au Moine :**

Cet arrêt étant dangereux pour les usagers, Monsieur le Maire indique qu'il va contacter Monsieur Martineau au Conseil Départemental afin qu'il étudie un aménagement de l'intersection de la D11 avec la D 936 qui permettrait de ralentir le flot des véhicules circulants sur la D 936 et par conséquent d'éviter le risque des accidents de piétons utilisant cet arrêt.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire **Claude NOMPEIX** lève la séance à **22h00**.

*SIGNATURES* : C. NOMPEIX, F. COUTUREAU, P. DARJO, C. AUDY, L. FRAINEAU, S. MIO, R. PREVOT, C. FERIGNAC, M.H BOUSQUET, A.GREIL.